

## **PRÉFECTURE DE LA CREUSE**

### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

RELATIVE A UNE DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL  
ET D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE DE TRAVAUX A RÉALISER DANS  
LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES SEDELLE-CAZINE-BREZENTINE  
SUR LE BASSIN VERSANT DE LA SEDELLE

Par arrêté préfectoral en date du 10 septembre 2018, une enquête publique est prescrite en mairie de LA SOUTERRAINE pendant une durée de 31 jours, soit du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 au mercredi 31 octobre 2018 inclus, sur le projet mentionné ci-dessus.

Cette demande est présentée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Sédelle-Cazine-Brézentine (SIASEBRE) - Bâtiment Saint Joseph – 1, rue de l'Hermitage, 23300 LA SOUTERRAINE.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique sera mis à la disposition du public (aux jours et heures habituels d'ouverture au public) :

– sur support papier, en mairie de La Souterraine, siège de l'enquête, où les personnes intéressées pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet,

– sur un poste informatique, en mairies de La Souterraine, Dun-le-Palestel, La Chapelle-Baloue, Colondannes, Crozant, Fleurat, Lafat, Lizières, Naillat, Noth, Sagnat, Saint-Agnant-de-Versillat, Saint-Germain-Beaupré, Saint-Léger-Bridereix, Saint-Priest-la-Feuille et Saint-Vaury, communes dont le territoire est concerné par les travaux envisagés,

– et sur le site internet de la Préfecture de la Creuse [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr) – rubrique « enquête publique » .

Toute personne pourra également le consulter sur un poste informatique à l'accueil de la Préfecture de la Creuse, aux heures d'ouverture des bureaux.

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

- soit sur le registre d'enquête publique mis à la disposition du public en mairie de LA SOUTERRAINE,
- soit par courrier qui, adressé à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de LA SOUTERRAINE, sera annexé au registre d'enquête,
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr](mailto:pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr) .

Monsieur Jean BENOIT, directeur d'école à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, conduira l'enquête publique unique et se tiendra à la disposition du public en mairie de LA SOUTERRAINE (à l'exception du samedi 20 octobre 2018 où sa permanence se tiendra en salle n°1 de l'ancienne mairie, place Emile PARRAIN), pour recevoir ses observations, au cours des permanences qui ont été fixées de la façon suivante :

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| • <b>lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018</b> | <b>de 8h30 à 11h30</b>   |
| • <b>mercredi 10 octobre 2018</b>          | <b>de 15h00 à 18h00</b>  |
| • <b>samedi 20 octobre 2018</b>            | <b>de 9h00 à 12h00</b>   |
| • <b>vendredi 26 octobre 2018</b>          | <b>de 15h00 à 18h00</b>  |
| • <b>mercredi 31 octobre 2018</b>          | <b>de 15h00 à 18h00.</b> |

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an en mairie de LA SOUTERRAINE, siège de l'enquête, à la Préfecture de la Creuse et sur le site internet [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr).

Toutes informations peuvent être demandées à Mme Elodie MOURIOUX, animatrice milieux aquatiques en charge du dossier au SIASEBRE – (tél : 05.55.63.20.76, courriel : [siasebre@orange.fr](mailto:siasebre@orange.fr)).

A l'issue de la procédure réglementaire, la Préfète de la Creuse prendra une décision statuant à la fois sur la déclaration d'intérêt général et sur l'autorisation sollicitées. Cette décision interviendra sous la forme d'un arrêté préfectoral portant accord (le cas échéant, assorti de prescriptions spécifiques) ou refus au titre des deux procédures.